



DEPARTEMENT DU CHER
MAIRIE de VALLENAY (Cher)

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE DU MAIRE n°22
du 05 mai 2025
Portant permission de voirie pour travaux

Le maire de la commune de Vallenay,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu la demande de AXIONE et de ses sous-traitants BERRY NUMERIQUE sise 39 avenue Jean Jaurès 18100 VIERZON pour la réalisation de travaux de génie civil dans le cadre d'une demande de raccordement à la fibre optique route des Bassots à Vallenay en occupant temporairement le domaine public.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant les travaux.

ARRETE :

Article 1^{er} : Du 12 mai au 14 août 2025, AXIONE et BERRY NUMERIQUE sont autorisés à stationner et à occuper le domaine public route de Bassots pour la réalisation de travaux de génie civil dans le cadre d'une demande de raccordement à la fibre optique.

Article 2 : Ce stationnement nécessitera les dispositions suivantes :

- Un passage sera laissé libre pour la circulation des piétons.
- Ce passage devra être sécurisé afin de protéger les piétons de tout accident.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

Article 4 : AXION et BERRY NUMERIQUE occuperont temporairement le domaine public et veilleront à préserver le droit des tiers.

Article 5 : La gendarmerie de Châteauneuf sur Cher et le Maire de la commune de Vallenay sont chargées chacune en ce qui la concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vallenay,
Le 05 mai 2025

Le Maire Adjoint,
Mireille CHARBY



Diffusion sur le site internet de la commune <http://www.mairie-vallenay.fr> le : 06 mai 2025